



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### territoires palestiniens

Question écrite n° 9994

#### Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la position de la France quant à la reconnaissance d'un État palestinien. Dans son programme présidentiel, François Hollande inscrivait son 59<sup>ème</sup> engagement : « Je soutiendrai la reconnaissance internationale de l'État palestinien ». Ces déclarations valent engagement et doivent être mises en œuvre. C'est ainsi que débute une nouvelle interpellation de l'association France-Palestine, dont la désespérance est compréhensible. Si elle est politiquement difficile à trancher, les répercussions humanitaires de la crise qui subsiste sur ces territoires, imposent à nos nations responsables d'intervenir en faveur d'une solution viable, durable, favorable au plus grand nombre. Nous nous y sommes engagés. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement sur la reconnaissance internationale de l'État palestinien, cette issue *a minima*, pour sortir de l'impasse.

#### Texte de la réponse

La France défend avec constance la création d'un Etat palestinien, considérant que celui-ci relève du droit légitime du peuple palestinien et constitue la meilleure garantie de sécurité pour Israël. Elle estime que le statu quo n'est ni juste, ni tenable, elle l'a rappelé au président Abbas, avec lequel la France s'est entretenue à plusieurs reprises au cours de ces derniers mois, ainsi qu'au Premier ministre Benyamin Netanyahu lors de sa visite à Paris le 31 octobre dernier. Dans ce contexte de blocage du processus de paix, le président Abbas a fait connaître son intention de porter devant l'Assemblée générale des Nations unies une demande de rehaussement du statut de la Palestine comme Etat non-membre observateur. Les Palestiniens ont d'ores et déjà fait circuler un projet de résolution. La France en étudie le contenu et se prononcera en fonction de son impact sur la solution des deux Etats mais aussi sur la relance du processus de paix qui doit rester sa priorité commune. En effet, comme l'a rappelé à plusieurs reprises le Président de la République, la négociation est la seule voie possible pour parvenir à une paix globale, juste et durable entre Israéliens et Palestiniens. Son objectif commun doit donc être de parvenir à la création d'un État palestinien indépendant, viable et pacifique, et de garantir la sécurité d'Israël. A cette fin, la France entend contribuer de toutes ses forces, avec ses partenaires européens, à restaurer les conditions d'une reprise des négociations directes. Pour avoir toutes les chances d'aboutir, celles-ci doivent s'engager sur la base de paramètres internationalement agréés, tels que ceux adoptés par l'Union européenne en décembre 2009. Ce sont les messages que le ministre des affaires étrangères, avec ses homologues britannique et allemand, a fait passer à la partie palestinienne, en marge de la réunion ministérielle UE-Ligue arabe qui s'est tenue le 13 novembre au Caire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 9994

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le :** [13 novembre 2012](#), page 6356

**Réponse publiée au JO le :** [25 décembre 2012](#), page 7738